



**Expression de la section INRAP  
du syndicat SUD-Culture-Solidaires  
à propos du texte :**

**« L'Appel des archéologues –  
L'archéologie préventive doit être réformée »**

Le texte récemment diffusé au sein de la communauté archéologique par différentes personnalités de ce milieu appelle de notre part quelques réactions et commentaires. Dans l'ensemble, notre organisation défend des revendications assez proches de celles de ce texte et ce, depuis la création de sa section syndicale à l'INRAP en 2002 et le vote de la loi de 2003.

Notre section syndicale est en accord avec ce texte sur plusieurs points tandis que d'autres font l'objet de divergences sur le plan de l'analyse ou sur celui des solutions préconisées. Nous souhaitons donc faire part de nos remarques sur chacun des neuf points de constat évoqués par le texte « L'appel des archéologues ». Ceux-ci figurent ci-après en encadré tandis que suivent nos commentaires et des extraits de la plateforme SUD-Culture-Solidaires Archéologie (ces derniers étant retranscrits en italique).

1) La concurrence commerciale n'a pas été une demande des aménageurs économiques mais une décision politique émanant de la majorité parlementaire et du gouvernement de 2003, comme le reconnaissait à l'époque le ministre Jean-Jacques Aillagon – alors même que le dispositif de 2001 avait été validé par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État et la Commission de Bruxelles.

**La plateforme Archéologie de SUD-Culture-Solidaires spécifiait dans l'un de ses amendements de 2004 :**

*...[Malgré la mobilisation exemplaire de la quasi-totalité de la communauté archéologique qui a duré d'octobre 2002 (amendement Garrigue) à juillet 2003, d'importants remaniements de la loi de 2001 sont adoptés par le Parlement, essentiellement conduits par des pré-supposés idéologiques. L'avènement de la «Loi de 2003» ne résulte en définitive que du lobbying d'un petit groupe d'élus et d'aménageurs dont la connaissance de l'archéologie préventive est restée très approximative jusqu'au moment même du vote.]...*

2) Dans le dispositif législatif actuel, c'est l'aménageur économique qui choisit, avec ou sans appel d'offre selon les cas, l'intervenant archéologique, choix pour lequel il n'a évidemment aucune compétence. Ce dispositif ne peut être pérennisé : L'État doit reprendre la maîtrise d'ouvrage.

**Outre le désengagement de l'État qu'elle constitue, cette disposition a encore aggravé les effets de la Loi de 2003 en concédant aux aménageurs la maîtrise d'ouvrage des fouilles préventives. Il est évident que la maîtrise d'ouvrage des fouilles et des diagnostics archéologiques doit incomber exclusivement à l'État.**

3) Si le principe d'une recherche privée n'est pas en soi critiquable dans des domaines où un contrôle de qualité est possible a posteriori, ce n'est évidemment pas le cas de la fouille archéologique qui ne peut être recommencée. Cette situation est aggravée par le manque cruel en moyens humains des services archéologiques régionaux du ministère de la Culture, qui doivent être renforcés.

**Le contrôle scientifique ne peut, en raison de la faiblesse des effectifs des SRA, être mené de façon optimale. Mais il ne s'agit pas, malheureusement, de la seule cause de cette déficience. Une autre raison, et non des moindres, réside dans l'extrême disparité des pratiques et des politiques de prescriptions archéologiques d'une région à l'autre. En corollaire, nous dénonçons en 2004 les dérives de la politique nationale du Ministère qui tendait à limiter le nombre d'opérations archéologiques afin de le rendre compatible avec les capacités d'intervention des opérateurs. Cette circulaire dite de régulation adressée aux SRA ne prenait donc pas en compte au premier chef les menaces de destruction induites par les aménagements mais ...les moyens et la disponibilité des opérateurs archéologiques ! SUD-Culture-Solidaires, dans sa plateforme Archéologie, énonçait en 2004 que :**

*...[ Dès 2004 le ministère de la Culture a adressé une circulaire à ses services visant à ajuster le nombre de prescriptions (circulaire dite de régulation) aux capacités de réalisation des opérateurs présents sur les marchés de l'archéologie préventive :*

*- marché concurrentiel pour les fouilles,  
- marché dit de «monopole partagé» entre l'INRAP et les services des Collectivités pour les diagnostics.*

*Jusqu'en 2009, dans de nombreuses de régions, cette circulaire a contraint les chefs de service des SRA à réduire notablement le nombre de prescriptions en regard des chiffres atteints en 2003. ]...*

*...[Cette évolution illustre bien qu'aucun gouvernement n'a eu, à ce jour, de réelle volonté de gérer le patrimoine archéologique. L'archéologie préventive n'est tolérée que pour trois raisons :*

*- ne rien faire soulèverait des réactions bien au delà de la simple communauté des archéologues professionnels et amateurs,  
- se conformer aux Traités Internationaux (Convention de Malte, UNESCO)  
- le «marché de l'archéologie» contribue modestement à l'activité économique globale si ses contraintes sont maîtrisées.]...*

**Et, sur la disparité des pratiques de gestion (imputables aussi bien à l'INRAP qu'aux SRA) :**

*...[ Ni la loi de 2001 ou ses atermoiements de 2003 n'ont apporté de solutions quant au problème de la balkanisation des Directions inter-régionales. Force est de constater l'extrême disparité de l'application des instructions relatives au fonctionnement interne normalement national de l'établissement. La politique de l'INRAP est fragmentée en autant de chefferies qu'il y a de directions inter-régionales, elles mêmes sous divisées en autant de principautés que d'AST. C'est également le cas des Services Régionaux de l'Archéologie si l'on considère la très grande diversité des pratiques en matière de prescriptions archéologiques, parfois au sein d'un même SRA. Plus grave, de véritables dérives peuvent voir le jour : préférences occultes à l'égard de certains opérateurs ou encore impartialité de façade vis-à-vis des «sacro-saintes» règles de la loyale concurrence.] ...*

4) Les employés de ces entreprises privées ne sont pas personnellement en cause. Il s'agit pour la plupart d'archéologues qui n'ont pu trouver d'emploi dans des structures de recherche publiques. Mais ils sont prisonniers d'une logique commerciale qui n'a rien à voir avec celle de la recherche scientifique.

**Notre section syndicale est en accord avec cet examen de la situation de nos collègues des opérateurs privés. Elle a d'ailleurs, pour cette raison, été la première (et est actuellement encore la seule) à constituer des sections syndicales officielles au sein d'entreprises d'archéologie privées.**

**Extrait de la plateforme SUD-Culture-Solidaires Archéologie de juin 2012 :**

*...[La loi de 2003 est une réforme purement idéologique d'un gouvernement ultra-libéral qui a eu notamment pour effet désastreux de rompre les nécessaires collaborations scientifiques en cloisonnant les archéologues au sein de structures concurrentielles à la fois privées et publiques. Au lieu d'établir la **nécessaire continuité et la cohérence de la chaîne opératoire allant de l'acte de prescription à celui de la publication finale**, elle a brisé cette dernière. Il est aberrant que soient mis en concurrence les praticien-nes de l'archéologie. Nous réaffirmons que le patrimoine public est un bien national dont la gestion et l'étude relèvent du service public. **Nous remettons totalement en cause l'existence d'opérateurs privés et revendiquons avec force l'intégration des collègues de ces structures au sein du service public de l'archéologie.***

*Toutefois, leurs salariés n'ont, en général, pas choisi le statut privé de l'employeur. SUD-Culture-Solidaires n'opère donc aucune discrimination entre les archéologues professionnels. Que leur employeur soit une personne morale de droit public ou privé n'influe en rien notre investissement dans la défense des personnels. Archéologues du public ou du privé, CDD ou CDI, nous sommes tous-tes soumis-es à des dérives de nos conditions de travail et à des attaques répétées qui entravent l'élaboration des connaissances scientifiques.]...*

5) Le mécanisme de la concurrence commerciale segmente de manière incohérente entre des intervenants disparates et successifs la chaîne de traitement de l'information archéologique et aboutit à ce que les responsables d'une fouille ne sont pas les meilleurs spécialistes disponibles mais les employés de la structure « la moins chère », comme dans tous les pays qui s'y sont essayés.

**Nous sommes en accord avec ce point (voir plus haut). En outre, nous déclarions en 2004 :**

*...[Si les objectifs de la loi de 2003 étaient d'obtenir une baisse des coûts (concurrence), une simplification de la procédure (délais) et une émulation scientifique (partage et amélioration des connaissances), ceux-ci n'ont pas été atteints et les effets inverses se sont même produits et sont constatés aujourd'hui. Ils étaient prévisibles et déjà perceptibles, notamment en Grande-Bretagne où un rapport de la Cour des Lords dénonçait les travers désastreux de l'ouverture au marché de l'archéologie anglaise sous Thatcher, alors qu'on se préparait à suivre le même chemin. Devant cette remarque des délégués de SUD-Culture-Solidaires lors d'une réunion en 2003, le cabinet d'Aillagon répondit : «oui mais nous, on n'a pas essayé...» ]...*

6) Le système de financement de l'INRAP, dix ans après sa création, n'est toujours pas stabilisé. En 2011 encore, la majorité parlementaire a refusé une proposition réaliste et argumentée de l'Inspection générale des finances, qui aurait permis de régler ce problème. Ce déficit persistant et voulu, permet d'entretenir artificiellement l'idée que l'INRAP ne fonctionne pas bien.

**Il n'est pas garanti que la proposition de l'Inspection générale des finances aurait permis de régler définitivement l'instabilité chronique du financement de l'INRAP. Nous considérons, depuis 2003, que :**

*...[Les nécessités de l'archéologie préventive n'induisent pas forcément un financement au coup par coup qui a toujours été la cause de la grande inégalité des aménageurs devant la loi et une des raisons essentielles des difficultés actuelles et passées. Les effets pervers de ce mode de financement avaient été soulevés par C. Goudineau en 1990 qui préconisait «que les pouvoirs publics disposent du financement global qui leur permettra de développer une politique scientifique et patrimoniale digne de ce nom»<sup>1</sup>.*

*Il est nécessaire d'étendre le principe du financement mutualisé des diagnostics aux fouilles. Cela sous-tend également de revenir sur les exonérations (RAP) et les prises en charge (fouilles) de droit. Des promoteurs ont vite appris à tirer profit de ces dispositifs en choisissant délibérément d'installer des aménagements bénéficiant d'une prise en charge lorsqu'ils disposent de terrains à risque archéologique. Les exonérations empêchent de recueillir les volumes financiers suffisants pour les activités archéologiques et ne permettent pas d'alimenter le FNAP à hauteur des besoins. Elles rendent tout système de financement globalisé pratiquement inopérant.]...*

**SUD-Culture-Solidaires estime que le financement au coup par coup doit être abandonné et qu'un système de financement mutualisé (péréquation) doit être mis en place aussi bien pour les diagnostics que les fouilles préventives. En outre, le recul permet de constater que le principe « casseur-payeur » n'a pas véritablement d'effet dissuasif et n'empêche pas les aménagements de s'implanter – en connaissance de cause – sur des sites déjà recensés qui auraient pu être conservés pour les générations futures.**

7) Ce déficit – permanent et entretenu – est, en outre, aggravé par l'absence sur ce dossier du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pourtant co-tutelle de l'INRAP avec celui de la Culture. Il doit donc reprendre son rôle en main.

**Nous partageons ce constat concernant l'absence totale d'implication – à quelque niveau que ce soit - de la co-tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est également grand temps pour ce dernier de reconnaître enfin que l'archéologie préventive est une activité de recherche scientifique même si elle s'articule avec l'aménagement du territoire plutôt que d'être uniquement induite par des programmes de recherche, auxquels ses résultats sont de toute façon généralement intégrés.**

8) Malgré de nombreux résultats spectaculaires que l'on peut mettre au crédit de l'INRAP, la loi de 2003 empêche cet établissement public de remplir sa mission essentielle, prévue par la loi et justification de l'archéologie préventive : sauver le patrimoine de la nation en produisant de la connaissance scientifique pour la restituer auprès du public.

**Malgré des efforts notables, les publications pour le grand public sont trop peu nombreuses et le travail réalisé est loin de correspondre à ce que l'on est en droit d'attendre d'un établissement public national qui revêt bien évidemment, par delà sa vocation scientifique, une importante dimension culturelle. Si l'accent porté sur la réalisation de nombreuses publications scientifiques doit se poursuivre, il est nécessaire parallèlement d'accroître le nombre de celles destinées au public le plus large.**

9) La loi de 2003 n'est même pas appliquée dans son intégralité, faute de moyens mais aussi de volonté, alors qu'elle prévoit la remise à l'INRAP, à fins d'études et de publication, de l'intégralité de la documentation recueillie par les fouilles des entreprises commerciales d'archéologie.

**La mise en place d'un système concurrentiel ne peut que multiplier les obstacles à la collaboration des chercheurs et favoriser les phénomènes de rétention d'information. La non-remise de la documentation recueillie lors des fouilles par des sociétés commerciales d'archéologie est un de ces avatars parmi tant d'autres.**

**La dernière partie de « l'Appel des archéologues » présente quatre points de revendication :**

A) Que soit amendé fortement le principe du « marché » concurrentiel des fouilles préventives, créé artificiellement en 2003.

**SUD-Culture-Solidaires INRAP considère que le principe du marché concurrentiel des fouilles préventives ne doit pas être « fortement amendé » mais purement et simplement abrogé ! Nos collègues oeuvrant au sein des entreprises commerciales d'archéologie doivent se voir proposer d'intégrer le service public (INRAP et/ou services archéologiques de collectivités territoriales).**

B) Que soit revalorisée la « redevance d'archéologie préventive » pour qu'elle atteigne le niveau préconisé par le rapport de l'Inspection générale des finances, afin de sortir définitivement de la crise de l'archéologie préventive, et donc des difficultés persistantes avec les aménageurs et les élus – redevance à compléter par une subvention du ministère chargé de la recherche, qui doit s'emparer du dossier.

**La redevance d'archéologie préventive doit être réformée au profit d'un fond de péréquation permettant de financer l'activité de fouille préventive et de diagnostic. Le financement au coup par coup doit être une fois pour toutes abandonné afin également de mieux déconnecter l'acte de fouille archéologique des projets d'aménagements. En revanche, il apparaît légitime que le ministère de la recherche puisse contribuer aux travaux de l'institut notamment par une subvention mais aussi par son implication dans le fonctionnement de l'institut.**

**Extraits de la plateforme SUD-Culture-Solidaires Archéologie 2010 :**

*...[La mutualisation du risque archéologique, souhaitée par de nombreux aménageurs, apparaît toujours comme l'unique option viable au système actuel. Elle est la seule qui permette d'intégrer réellement la prise en compte du patrimoine collectif dans la politique d'aménagement du territoire]...*

*...[L'archéologie doit également s'exercer dans un climat serein, stable et surtout, indépendant du pouvoir politique. Elle doit être protégée des réactions « épidermiques » d'élus locaux ou d'aménageurs influents confrontés à une difficulté liée à l'archéologie. La loi républicaine doit s'exercer pour tous de la même façon, indépendamment du statut ou de la fonction des personnes.]...*

C) Que le maître d'ouvrage, mais aussi le propriétaire des vestiges archéologiques enfouis, soit, comme dans beaucoup de pays, l'État, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens.

**Le mobilier archéologique issu des recherches constitue un patrimoine public et non une marchandise. Nous remettons également en cause le fait que partie ou totalité du mobilier archéologique soit dévolue au propriétaire du terrain. Ce n'est pas lui mais les générations passées qui ont constitué ces archives du sol.**

D) Que soit renforcée et harmonisée la coopération scientifique entre l'ensemble des institutions publiques de recherche archéologique, universités, CNRS, INRAP, services régionaux du ministère de la culture, services archéologiques de collectivités territoriales, dans le cadre par exemple d'un plan pluriannuel de développement.

**C'est une évidence avec toutefois des réserves concernant un éventuel « plan pluriannuel de développement » qui peut rapidement dégénérer en... « contrat de performance » !**

**Extraits de la plateforme SUD-Culture-Solidaires Archéologie 2010 :**

*...[ L'organisation actuelle de l'INRAP, des SRA et des autres services publics d'archéologie doit être revue pour replacer le coeur du métier au centre de celle-ci avec des moyens renforcés qui doivent s'accompagner d'une réelle dynamique de recherche. L'administration a pour rôle de faire fonctionner l'archéologie et non l'inverse ! Le fonctionnement des structures et les politiques qu'elles mènent doivent être transparents et compréhensibles par tous (agents de l'archéologie, aménageurs, élus...etc). Les décisions sont actuellement exercées en toute opacité et en l'absence de contre-pouvoirs et de débats associant véritablement la communauté scientifique.*

*Plutôt que d'adopter une démarche bien souvent concurrentielle, les opérateurs publics doivent s'inscrire dans un travail en équipe pluri-institutionnelle afin que soit véritablement mise en place une collaboration active pour la mise en commun des données scientifiques et éventuellement des moyens. Dans ce même ordre d'idées, il convient également de veiller à ce que les participants aux unités mixtes de recherches soient sur un même pied d'égalité afin d'empêcher les attitudes de type « mandarinat ». En corollaire, les CIRA doivent, comme évoqué plus haut, revoir leur mode de fonctionnement pour aboutir à une meilleure prise en compte de l'avis du responsable scientifique d'une opération et garantir son droit de réponse à l'examen des dossiers le concernant. Les avis de CIRA doivent être systématiquement et rapidement soumis au responsable scientifique afin que celui-ci puisse, s'il le souhaite, émettre ses observations et ses réponses aux questions soulevées par l'examen du rapport dont il est à l'origine.]...*

*...[Les rapprochements actuels de tous les acteurs de l'archéologie (CNRS, collectivités, Culture, Universités, INRAP, bénévoles et salariés de structures privées) dans des Unités Mixtes de Recherche montrent bien l'unicité de la pratique archéologique]...*

---

## Sur la composition de la commission du Livre blanc de l'archéologie préventive

La commission d'évaluation scientifique, économique et sociale du dispositif d'archéologie préventive devrait se mettre en place et débiter ses travaux dès début octobre et remettre son rapport à la ministre de la Culture avant avril 2013. Elle sera composée des 25 membres suivants :

- α CNRA : Dominique Garcia, vice-président, Michel Reddé et François Baratte (anciens vice-présidents)
- α Inspection des patrimoines : Gérard Aubin, Elise Boucharlat
- α Inspection des Finances : Véronique Hespel
- α Inspection de l'Équipement : Michel Brodovitch
- α Collège de France : Jean Pierre Brun
- α INRAP : Jean-Paul Jacob, Anne Augereau, Laurence Bourguignon
- α Ministère de la Recherche : Henri Duday, Jean Chapelot
- α Universités : Isabelle Cartron, Jean-Paul Demoule, Florent Hautefeuille, Florence Journot, Martial Monteil
- α Collectivités territoriales : Anne Pariente, Jean Luc Marcy, Luc Bernard
- α Conservateurs régionaux de l'archéologie : Dany Barraud, Murielle Leroy
- α Dirigeants d'entreprises privées : Frédéric Rossi (Archeodunum), Julien Denis (Eveha).

SUD-Culture-Solidaires INRAP estime que la composition de cette commission a été décidée en toute opacité et que l'équilibre entre les différents acteurs de l'archéologie préventive est loin d'être adéquat. On peut remarquer aussi l'absence de la SDA (au niveau central) ainsi que la présence d'acteurs particulièrement hostiles à l'INRAP ce qui est en totale schizophrénie avec les récentes déclarations de la Ministre, à savoir : *["// faut aussi revoir les règles sur l'archéologie préventive, ouverte à la concurrence depuis dix ans. Des entreprises privées se sont mises sur le marché avec des stratégies particulièrement agressives. Nous allons donc rédiger un livre blanc et défendre l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)"]* (discours de Madame Aurélie Filippetti, Saint-Rémy-de-Provence, juin 2012).

Si nous saluons l'initiative d'un débat sur l'archéologie préventive, nous exprimons, en revanche, de très vives inquiétudes quant aux conditions de sa mise en place. SUD-Culture-Solidaires INRAP appelle les personnels de l'archéologie à se tenir particulièrement vigilants et mobilisés pour, si besoin était, rappeler à la Ministre ses engagements et nos revendications pour un véritable service public de l'archéologie.

*SUD-Culture-Solidaires, section INRAP, le 2 octobre 2012*